

**Certificat de conformité CE
d'une gamme de candélabres métalliques d'éclairage public à la norme NF EN 40**

Délivré conformément à la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction :

Candélabres métalliques d'éclairage public : Mâts droits en aluminium

Mis sur le marché par : **VALMONT France SAS**
Vallée de Couzon
F – 42801 Rive de Gier

Et fabriqué dans l'usine : **F – 42801 Rive de Gier**

est soumis par le fabricant au contrôle de la production en usine et que l'organisme notifié CTICM a réalisé les essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité et les caractéristiques des **Mâts droits en aluminium** décrites dans l'annexe ZA de la norme **NF EN 40-6** furent appliquées et que le produit satisfait toutes les exigences prescrites.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le **10 mars 2005** et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative.

Référence de la gamme : La liste des références des produits constituant la gamme fait l'objet du document référence n° **P09/A02/F78**, tenu à jour par le titulaire.

Ce certificat permet au fabricant ou à son mandataire établi dans l'EEE d'apposer le marquage :

**Numéro du certificat
1166 – CPD – 0005**



**Emission du présent certificat
Saint-Aubin, le 26 février 2008**

**Par délégation du Directeur Certification
Yannick LE TALLEC
Chef du Service Certification**



Accréditation Cofrac n° 5-0049
portée disponible sur www.cofrac.fr



Certificat de conformité CE d'une gamme de candélabres métalliques d'éclairage public à la norme NF EN 40

Annexe

La présente annexe accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

1166 - CPD - 0005

Délivré à :

VALMONT France SAS
Vallée de Couzon
F- 42801 Rive de Gier

Elle définit les champs qui ne sont pas couverts par ce certificat.

- Les renforts de type ½ fourrure soudée sont couverts ;
- Les renforts de type 1 ne sont pas couverts.

CE
1166

Visa :

Certificat de conformité CE
d'une gamme de candélabres métalliques d'éclairage public à la norme NF EN 40

Déjà délivré conformément à la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction :

Candélabres métalliques d'éclairage public : Candélabres à crosse en aluminium

Mis sur le marché par : **VALMONT France SAS**
Vallée de Couzon
F – 42801 Rive de Gier

Et fabriqué dans l'usine : **F – 42801 Rive de Gier**

est soumis par le fabricant au contrôle de la production en usine et que l'organisme notifié CTICM a réalisé les essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité et les caractéristiques des **Candélabres à crosse en aluminium** décrites dans l'annexe ZA de la norme **NF EN 40-6** furent appliquées et que le produit satisfait toutes les exigences prescrites.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le **10 mars 2005** et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative.

Référence de la gamme : La liste des références des produits constituant la gamme fait l'objet du document référence n° **P09/A02/F78**, tenu à jour par le titulaire.

Ce certificat permet au fabricant ou à son mandataire établi dans l'EEE d'apposer le marquage :

Numéro du certificat
1166 – CPD – 0006



Emission du présent certificat
Saint-Aubin, le 26 février 2008

Par délégation du Directeur Certification
Yannick LE TALLEC
Chef du Service Certification



Accréditation Cofrac n° 5-0049
portée disponible sur www.cofrac.fr



Certificat de conformité CE d'une gamme de candélabres métalliques d'éclairage public à la norme NF EN 40

Annexe

La présente annexe accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

1166 - CPD - 0006

Délivré à :

VALMONT France SAS

Vallée de Couzon

F- 42801 Rive de Gier

Elle définit les **champs couverts** par ce certificat.

- Les renforts de type ½ fourrure soudée sont couverts ;
- Les renforts de type 1 ne sont pas couverts.

CE
1166

Visa :

